

COVID-19

En cette deuxième vague, il a été porté à notre connaissance, à la suite des dernières analyses de la santé publique relatives à nos cas de contamination, que certains de nos membres présents sur le territoire, notamment pour faire respecter les consignes en lien avec la COVID-19, ne respectaient pas eux-mêmes la distanciation physique et le port des EPI. Nous désirons vous rappeler qu'il est important de suivre les recommandations pour votre sécurité, celle de votre famille, de vos collègues et de la population.

Le virus de la COVID-19 est toujours présent, et ce, peu importe la zone de couleur dans laquelle vous vous trouvez. Il est donc important de respecter le plus possible la distance de 2 mètres et lorsque ce n'est pas possible de porter les EPI nécessaires. Comme vous avez pu voir dans la communication de la Sûreté du Québec du 16 octobre dernier, le port du masque de procédure est obligatoire depuis le 19 octobre dans les zones rouges, plus précisément lors des déplacements à l'intérieur des unités, lors des interventions policières sur le terrain et dans les véhicules de patrouille lorsque vous êtes en présence d'une autre personne. Également, dans toutes les zones de couleur, il n'y a plus de notion de *15 minutes cumulables*. À moins de 2 mètres d'un citoyen, le membre doit porter en tout temps le masque de procédure (chirurgical), ainsi que ses lunettes de protection et ses gants de nitrile.

Il y a une distinction également à faire entre le masque de procédure (bleu) et le couvre-visage (noir). Lorsque vous êtes à moins de 2 mètres d'une autre personne ou en tout temps dans une zone rouge, vous devez porter le masque de procédure (chirurgical) puisqu'il est considéré comme un équipement de protection individuelle (EPI) et par la nature de ses matériaux, assure une meilleure protection contre les gouttelettes que le couvre-visage.

Finalement, en date d'hier, il y avait 93 cas de COVID à la SQ, dont 68 policiers, 33 guéris et 35 en isolement et le nombre ne cesse d'augmenter de jour en jour. C'est la raison pour laquelle nous comptons sur votre collaboration quant au respect des mesures.



Alphée Simard
Vice-président en santé et sécurité du travail
et aux ressources matérielles

AS/cs